

# Un plagiste relaxé à Nice

*Interpellé cet été par vingt-cinq policiers  
Thierry était notamment poursuivi  
pour « outrage et provocation à la rébellion »*

Une affaire qui, au cœur de l'été, avait fait un certain bruit à Nice (voir nos éditions des 20 et 21 août 1999), s'est totalement dégonflée lors de son examen devant le tribunal correctionnel de Nice. Interpellé le 19 août par près de vingt-cinq policiers, Thierry, trente-huit ans, chargé des activités nautiques à la plage du Forum, avait été poursuivi pour « outrage, rébellion et provocation à la rébellion ainsi que pour refus d'obtempérer ».

Tout avait commencé de façon banale par le contrôle d'une touriste qui, avec son enfant, circulait sans permis sur un scooter loué au « Forum ». Le ton était ensuite monté. Selon les forces de l'ordre, Thierry les avait insultés et nargués en disant : « Cette affaire ira au panier, j'ai des relations haut placées. » Il aurait affirmé vouloir « mettre le feu au poste de police » alors que des fonctionnaires « étaient hués et menacés » par des estivants ayant pris fait et cause pour le loueur.

A la barre, Thierry récusait

une nouvelle fois un tel scénario. Il affirmait n'avoir jamais « outragé les policiers ni amené personne, mais par contre avoir été frappé, plaqué au sol avant d'être menotté ». Deux témoins, dont un maître nageur sauveteur, déposaient en sa faveur.

L'absence à l'audience de policiers, pour se constituer partie civile et réclamer un éventuel dédommagement, a-t-elle fini de convaincre le substitut Gilles Duval ? Dans son réquisitoire, celui-ci estimait que les délits de refus d'obtempérer, de rébellion et de provocation à la rébellion n'étaient pas constitués. Pour l'outrage, il s'en rapportait à la sagesse du tribunal. Suggérée par le ministère public, la relaxe était finalement retenue par la cinquième chambre, présidée par Marie-Claude Chizat. Le défenseur du loueur, M<sup>e</sup> Guillaume Carré, l'avait sollicitée un peu plus tôt en soulignant que son « client vivait cette affaire comme une profonde injustice ».